

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 99 (1954)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Major Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209.)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.—
Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro: Fr. 1.50

Discipline, liberté, commandement

en pieux hommage

*à la mémoire du colonel-divisionnaire CL. DU PASQUIER,
Commandant de la 2. Div. et professeur à l'Université
de Neuchâtel.*

L'Université de Neuchâtel organisant durant le semestre d'hiver 1953/1954 un cycle de conférences sur le thème général de la liberté, il nous a semblé, sans paradoxe, que le problème de la discipline militaire méritait toute notre considération. Dans quelles limites l'homme sous les armes est-il non seulement matériellement mais encore moralement assujéti à l'ordre de son chef ? Dans quelle mesure le subordonné se libère-t-il de sa responsabilité personnelle pour la transférer au supérieur qui lui a signifié un ordre ou confié une mission ? Ces deux questions nous semblent d'un très grand poids pour des raisons théoriques et pratiques à la fois, c'est-à-dire, si nous allons au fond des choses, philosophiques, éthiques et judiciaires. Liberté et commandement dépendront, d'autre-